

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ÉCHIRÉ**

L'an deux mil vingt-trois, le deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ÉCHIRÉ, dûment convoqué le 25 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire et publique à la mairie d'Echiré, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thierry DEVAUTOUR, Maire.

Présents : Henri-Pierre BABEAU, Iréna BARDINET, Mathieu BERARD, Thierry BROSSARD, Philippe CHABOT, Thierry DEVAUTOUR, Anne FERRER, Daniel FONTENEAU, Jacqueline GATTEPAILLE, Jean-Michel GIRAUD, Nathalie LALLEMAND, Valérie MARSAULT, Julie MENARD, Sandrine PASSEBON, , Cyril REUILLON, Agnès RONDEAU, Armand ROQUIER et Stéphanie SIMONNEAU.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Sylvie AULIVIER (Pouvoir donné à Iréna BARDINET), Jean-Louis CANTET (Pouvoir donné à Thierry DEVAUTOUR), Gilbert NASARRE (Pouvoir donné à Thierry BROSSARD) et Garance PATARIN-CHAPENOIRE (Pouvoir donné à Agnès RONDEAU).

Absents : Mathieu POUGNAND et Armand ROQUIER

Secrétaire de séance : Thierry BROSSARD

OBJET : Soutien aux animations

Le Maire expose.

Consciente du rôle primordial joué par les associations dans la vie de la commune, la municipalité considère comme essentiel de s'engager auprès du monde associatif. Son soutien se traduit par la mise à disposition de différentes ressources : financières, logistiques et matérielles.

Dans le cadre de ce soutien actif, la commune octroie chaque année des financements aux associations dans la mesure où leurs activités ou manifestations ont un intérêt public local. Ces subventions peuvent être apportées sur le fonctionnement général de l'association ou de façon ponctuelle pour des projets particuliers par l'octroi de financements exceptionnels.

Toute association présentant un projet d'intérêt général pour la commune et répondant à un intérêt local peut faire une demande de subvention.

Par le développement de leurs activités et leurs implications dans l'animation du territoire, la commission « Échiré : Terre d'Avenir » souhaite soutenir les associations à l'initiative d'événements fédérateurs.

Dans ce contexte, le Maire présente à l'assemblée les demandes de soutien ponctuel aux animations par le versement de financements exceptionnels examinés par la commission « Échiré : Terre d'Avenir ».

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver le principe du soutien aux animations tel que présenté ;**
- **de se prononcer sur les propositions faites ci-dessous :**

Associations	PROPOSITIONS subventions (en euros)
Les Amis du château de Coudray-Salbart	600
Les Amis du château de Mursay	300
E.S-G Running	106

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité.

Fait et délibéré le 2 juin 2023

Le Maire,
Thierry DEVAUTOUR

Le secrétaire de séance,
Thierry BROSSARD

Certifié exécutoire.
Reçu en Préfecture le : **07 JUIN 2023**
Notifié ou publié le : **08 JUIN 2023**